

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. OUBSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page (— d' —).....	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Le Parlement, le budget et le pays. La question du blé ; une situation intolérable pour le paysan. — La Société des Nations à Genève. — La victoire des Bolchevistes et ses conséquences. — L'échec de Venizelos.

La Chambre s'est remise au travail. Le pays souhaite qu'elle écarte les discussions de tous ordres pour s'attaquer au budget. Depuis de très longues années le budget n'est voté qu'en fin d'exercice... et dans des conditions telles que le contrôle du Sénat est illusoire. Or jamais autant qu'aujourd'hui les dépenses excessives de la France n'ont mérité d'être examinées de près par les représentants de la nation. Les impôts réclamés au contribuable sont écrasants. Mais on les paierait avec bonne humeur si le pays avait la conviction que l'heure du gaspillage est passée.

Hélas ! il a la certitude contraire. Il suffit à l'électeur d'examiner attentivement ce qui se passe autour de lui pour avoir la certitude que le gaspillage est devenu la règle. Comment veut-on que le contribuable ne se récrie pas contre l'accroissement exorbitant des charges qui pèsent sur lui, quand on ne fait rien pour réduire les dépenses inutiles ?... Quand, par suite d'une incompréhension de la situation générale, on crée au paysan une situation difficile ? En veut-on une preuve ?

On a demandé aux cultivateurs de faire du blé, beaucoup de blé afin de ne pas acculer le gouvernement à acheter à l'étranger, à un prix exorbitant, cette céréale indispensable. Le paysan s'est exécuté et, aujourd'hui, il ne peut se défendre de son grain que l'Etat seul peut acheter.

On lui a promis 100 francs pour un poids spécifique qui n'est pas atteint par suite de circonstances indépendantes de sa volonté et qui diminuent tous les jours par l'attente qu'on lui impose.

Aux légitimes réclamations formulées, on a cru trouver une solution. On a dit aux paysans : On achètera immédiatement le blé de ceux qui accepteront en paiement : partie en valeurs de l'emprunt, partie en billets, ce qui est abusif car c'est supprimer au paysan les disponibilités dont il peut avoir besoin pour l'exploitation de ses terres. Mais même dans ce cas, le paysan doit conserver son blé qui sera pris au fur et à mesure des besoins. Il est responsable du dépôt. Il doit le surveiller, le préserver de tous les accidents possibles au prix d'un travail coûteux.... Résultat : le paysan, découragé, donne aux bestiaux tout ce qu'il peut distraire de son stock de blé. On fera du pain avec du maïs avarié vendu à un prix ultra-rémunérateur, tandis que les cultivateurs sacrifieront le blé pour la récolte prochaine.

Voilà la détestable méthode qui préside en haut lieu. Il serait temps d'en changer. Pour cela, il faudrait que la Chambre exigeât la discussion immédiate du budget, remettant à plus tard des questions importantes sans doute, mais qui pressent moins que celles dont dépend le relèvement et la prospérité de la nation.

Il y a, au Parlement, des représentants des paysans. Qu'ils se lèvent et qu'ils n'aient aucun repos jusqu'à ce qu'ils aient obtenu qu'on songe, d'abord, aux affaires vitales du pays.

C'est bien, d'ailleurs, l'opinion du Sénat, qui s'est occupé avant-hier de la question du blé que nous signalons plus haut.

La Société des Nations est réunie, cette semaine, à Genève, en Assemblée Constituante de la Paix.

Peut-on espérer que cet événement marquera une étape décisive dans l'évolution de l'humanité, ou sera-t-il une vulgaire cérémonie diplomatique ?

C'est une question intéressante que pose et que s'efforce de résoudre Charles Saglio de l'Œuvre.

Notre confrère note tout d'abord l'absence regrettable de délégués américains, ce qui est fâcheux pour l'autorité de l'assemblée. Mais cette absence ne saurait enlever à la réunion « sa signification morale ».

L'absence des délégués américains « est une protestation non contre le principe même de la Société des Nations, mais seulement contre certaines prescriptions de son pacte constitutif ; contre le caractère étroitement

utilitaire qui fait de cette Société moins une association fraternelle des peuples, en vue de conjurer à tout jamais la guerre, qu'une ligue de gouvernements soucieux de se garantir réciproquement les fruits de la victoire. »

L'Amérique s'abstient uniquement pour protester contre la théorie autoritaire de M. Wilson. Mais M. Harding, comme le président actuel des Etats-Unis, souhaite que se constitue un puissant aéropage international qui se donnera pour mission de régler les différends entre nations et de prévenir les guerres.

Il appartient donc aux quarante nations qui participent à la conférence de modifier le Covenant de façon à ce qu'une solution transactionnelle permette aux Etats-Unis de prendre part à l'œuvre commune. On sait, en outre, que cédant aux sollicitations de Londres, la France a accepté l'admission de l'Allemagne dans la Société lorsque cette nation aura donné « des garanties effectives de son intention sincère d'observer ses engagements internationaux ».

Ce moment n'est pas venu. En attendant, la France doit travailler de tout son pouvoir à maintenir un loyal accord entre les délégués afin d'accroître l'autorité de la Société des Nations qui, en ce cas, facilitera singulièrement l'exécution du traité de Versailles.

C'est bien la pensée commune exprimée, au nom de tous, par le ministre belge Hymans, dans sa réponse au Président de la Confédération suisse :

« ...La Société des Nations, dans notre conviction, répond à un besoin, à un sentiment qu'après le drame effroyable d'où nous sortons, les peuples portent dans leur âme, c'est un sentiment, un besoin de justice, d'harmonie et de paix. »

Dans toute collectivité nationale, la morale impose aux individus des devoirs envers les autres et envers la collectivité elle-même. Il est une morale pour les nations comme pour les individus, et, comme les individus, les nations vivent en société. Elles ont les uns vis-à-vis des autres des devoirs autant que des droits, et elles ont des devoirs encore vis-à-vis de la grande société humaine. Sans effacer les traits qui distinguent nos nationalités et nos races, sans méconnaître ni tenter d'affaiblir l'originalité de nos peuples, leurs facultés, leur vocation propre, efforçons-nous d'assurer leur collaboration à l'œuvre du bien commun. Servons l'humanité. Cherchons ensemble à préparer et à réaliser par étapes le règne tant rêvé de la morale internationale et du droit humain. »

La victoire des Bolchevistes en Crimée a été suivie, sans délai, d'une note insolente de Lénine à Lloyd George. Ce dernier est sommé, par les Bolchevistes de reprendre les relations commerciales avec la Russie. C'est une manœuvre maladroite. Preuve en est l'indécision dont témoigne le Cabinet britannique. Tandis que certains ministres esiment, avec Lloyd George, que la reprise des relations est possible, les autres se montrent hostiles à toute conversation avec les chambardeurs de Moscou.

La presse est également très divisée. Les journaux libéraux continuent à soutenir la thèse favorite des sphères gouvernementales : la meilleure manière de combattre le bolchevisme est de faire des affaires avec lui !...

Le Daily Herald, nettement favorable aux communistes russes, use de la menace et cherche à exploiter un sentiment assez vil : Si vous ne faites pas du commerce avec la Russie, dit-il, ce sera tout profit pour l'Amérique, l'Allemagne et l'Italie.

Lorsqu'on élève à ce niveau les questions internationales on devrait avoir la pudeur de ne pas se poser en défenseur de la morale mondiale !

Le grand organe londonien, le Times, expose avec une belle indépendance une thèse différente. Il déclare que l'échec de Wrangel est due à l'indécision et à l'hésitation des Alliés. Or la France ayant, seule, apporté son concours au vaincu, le reproche s'adresse à d'autres qu'à nous !...

Quoi qu'il en soit, les Rouges ont désormais le verbe haut. Ils veulent une alliance germano-lithuano-bolcheviste pour encercler la Pologne et préparer « un front unique allant des Indes au Rhin ».

L'Angleterre s'apercevait peut-être un peu tard que son intérêt était de

ruiner par avance ce projet, audacieux sans doute, mais à la réalisation duquel l'Allemagne prêterait tout son concours !...

Contrairement à toute attente l'ancienne Grèce a mis en minorité le parti libéral. Venizelos, le grand homme d'Etat, qui aura eu l'honneur de reconstituer la grande Grèce à un moment où un monarque félon condamnait le pays à la ruine, Venizelos est battu !

Les revirements des foules sont parfois imprévus, mais celui dont l'Hellade donne un triste échantillon restera comme un lamentable exemple de la plus monstrueuse ingratitude.

En frappant Venizelos les électeurs ont frappé leur patrie, car c'est à la Grèce libérale et venizeliste que les Alliés avaient fait confiance. Ils ne pourront pas traiter en amie une Grèce constantinoise et germanophile. Il est donc probable que l'Entente, pour éviter des difficultés nouvelles en Orient, devra modifier sa politique actuelle et prendre toutes mesures nécessaires pour assurer sa suprématie dans les Balkans. C'est indispensable à la sécurité de l'Europe. La situation est assez troublée en Orient pour qu'on ne permette pas une complication nouvelle par une liberté de mouvement accordée à une Grèce replacée sous la tutelle d'un monarque germanophile.

A. C.

INFORMATIONS

Garibaldi contre d'Annunzio

Le « Popolo Romano » rapporte un bruit selon lequel les moyens de payer à une action éventuelle de d'Annunzio auraient été envisagés dans une entrevue qui a eu lieu, dimanche, entre le général Peppino Garibaldi et M. Giolitti.

Le général Garibaldi seconderait le gouvernement pour éviter toute complication en Dalmatie. On ajoute que le général aurait à sa disposition un phalange de volontaires, tous anciens combattants, pour s'opposer à toute rébellion des partisans de d'Annunzio.

Dantzig ville libre

A l'Assemblée constituante le haut commissaire de l'Assemblée, M. Strutt, a proclamé la ville de Dantzig ville libre. Parlant après cette proclamation, M. Strutt a dit :

« Le monde a besoin de paix ; puissent Dantzig et la Pologne servir d'exemple ! Puissent les deux pays suivre côte à côte la même voie heureuse et prospère, grâce à une confiance, à une amitié et à un appui réciproques ! »

Prise de Sébastopol

Sébastopol a été pris dimanche par les bolcheviques.

L'Angleterre retirerait ses troupes de Perse

Le « Daily Chronicle » croit savoir que lord Curzon fera aujourd'hui une importante déclaration à la Chambre des lords concernant la situation en Perse et en Mésopotamie.

On croit qu'il annoncera que le gouvernement a décidé de retirer les troupes britanniques qui se trouvent en Perse et de réduire de façon radicale les dépenses de l'occupation militaire en Mésopotamie.

L'échec de M. Venizelos

Les derniers résultats des élections donnent 118 députés venizelistes élus contre 250 royalistes. La défaite des venizelistes est complète.

M. Venizelos est battu ainsi que tous ses ministres, sauf deux. Aucun venizeliste n'est élu en Macédoine et dans l'ancienne Grèce, sauf en Epire et dans les îles.

Les résultats des élections détruisent toutes les prévisions et provoquent la stupefaction générale, aussi bien dans les milieux gouvernementaux que dans les cercles de l'opposition. Ces derniers ne prévoient nullement un succès aussi grand, surtout dans l'Attique et en Macédoine.

Les résultats définitifs manquent encore, néanmoins la victoire totale de l'opposition semble certaine. On dit que M. Venizelos partirait à l'étranger. Il conseille aux libéraux d'accepter la décision du verdict populaire.

Les votes de l'armée d'Asie-Mineure renverseraient-ils la situation ?

M. Rhallys a informé le régent qu'il était disposé à accepter la tâche de former le Cabinet, mais seulement après que la démission du gouvernement aura été définitivement annoncée.

Tout l'intérêt se concentre sur les élections de l'armée du front d'Asie-Mineure, qui peuvent changer la situation au point de donner la majorité aux venizelistes.

Le bureau de la presse de l'opposition dit que les élections du front seront annulées.

Wrangel est parti

Wrangel a quitté Sébastopol à bord du « Korniloff » à destination de Constantinople.

En même temps sont partis trois transports ayant à bord vingt mille soldats et un navire contenant des blessés. Leur destination est inconnue.

Les troupes bolchevistes sont signalées à quinze milles de Théodosie où l'on procède à l'évacuation des troupes.

Trois destroyers américains sont arrivés ici avec des réfugiés et des blessés.

L'évacuation de Sébastopol est terminée. Le croiseur « Waldeck-Rousseau » est parti le dernier.

Deux milliards de plus !

La commission permanente de l'Union fédérative professionnelle des fonctionnaires civils de France et des colonies a demandé le relèvement de 2 francs à 6 francs de l'allocation journalière de cherté de vie. Des démarches vont être faites auprès des commissions parlementaires des finances pour obtenir que tous les fonctionnaires civils, quel que soit leur traitement, bénéficient de cette amélioration à partir du 1^{er} juillet 1920. Pour assurer le relèvement demandé, un crédit de 2 milliards serait nécessaire.

Chambre des Députés

Séance du 16 novembre 1920

La Chambre discute le projet relatif au rétablissement de l'ambassade du Vatican.

M. Noblemaire, rapporteur, rappelle dans quelles circonstances en 1904, le gouvernement fut amené à rompre ses relations avec le Vatican.

Aujourd'hui, dit-il, il est de l'intérêt de la France de reprendre ses relations. Rome a déclaré qu'elle acceptait de reprendre ces relations sans qu'aucune modification soit demandée à la législation française en matière de culte.

M. Noblemaire expose et affirme que la République n'a aucune raison de ne pas reprendre les relations avec le Vatican et qu'au contraire, elle a de grands intérêts à être représentée avec le Vatican où toutes les puissances sont représentées.

M. Herriot combat le projet. Il ne s'agit pas, dit-il, de religion, mais de politique extérieure. Il ne nie pas la puissance morale de la papauté, mais il ne l'a pas rencontrée pendant la guerre.

M. Herriot parle de l'opposition faite par l'organe du Vatican et par l'entourage du pape à l'entrée en guerre de l'Italie à nos côtés. Il ajoute que l'accord avec le Vatican ne peut être réalisé parce que le clergé français est allé à Rome pour demander que le Vatican repousse la loi de séparation.

Il nie que l'Alsace et Lorraine ait réclamé la reprise des relations de la France avec le Vatican, de même qu'il affirme que les catholiques d'Orient ne tirent leur influence que de la protection de la France et non de celle du pape. Il combat, en outre, le projet de laisser venir un nonce à Paris.

M. Herriot termine en disant que la France doit se présenter au monde, non pas comme la France d'une confession, mais comme la France de tous les Français : non pas à genoux, mais debout.

La suite du débat est renvoyée à jeudi.

Sénat

Séance du 16 novembre 1920

M. Castillard interpelle sur le décret du 12 août 1920 qui exige que le poids spécifique du blé soit de 75 kilos ; or les blés n'ont pas atteint ce poids cette année.

M. Libert demande que l'Etat paie aux cultivateurs les céréales panifiables. M. Martinet proteste contre l'interdiction de l'exportation du blé.

M. Toumyre, sous-secrétaire d'Etat au ravitaillement répond aux divers interpellateurs et promet d'établir un projet pour l'extension de la liberté de circulation des grains.

Le Sénat vote un ordre du jour demandant l'acheminement vers la liberté de commerce par la réorganisation, puis par la suppression des bureaux permanents.

CHRONIQUE LOCALE

Leur fin prochaine !!

Intéressante discussion au Sénat, mardi. Nous manquerions à tous nos devoirs envers la sacro-sainte institution des bureaux permanents, si nous ne les signalions pas.

Les comptes rendus analytiques du débat du Sénat nous apportent que ces malheureux bureaux ont été malmenés, mardi, et si ces comptes rendus sont exacts, il paraîtrait même que le sous-secrétaire du ravitaillement a promis de supprimer les bureaux permanents.

Comme conséquence de cette suppression, il paraît qu'il en résultera la liberté du commerce des grains, ce qui est réclamé par tous les propriétaires.

Mais une deuxième conséquence, — écoutez bien ceci, — sera que l'Etat économisera à peu près 3 centaines de millions, oui, 300 millions, disait M. le sénateur Michel qui « servent à payer des fonctionnaires superflus », à savoir, — vous avez tous compris, — les fonctionnaires des bureaux permanents.

Et dire que cette situation-là, nous la signalons depuis des mois et des mois : que tout le monde la connaissait, et malgré tout, on hésitait à mettre fin à une gabegie sans exemple.

Le Sénat, dans son ordre du jour a été formel : il ne veut plus des bureaux permanents. Il l'a dit.

C'est un peu tard. Nul ne pourra établir jamais tout le tort — énorme — que ces bureaux ont porté au commerce, à l'agriculture, aux consommateurs.

Mais chacun sait qu'ils étaient inutiles, parce que d'abord et surtout composés d'individus incompétents ou de créatures de politiciens. Au surplus on n'a qu'à se rendre compte comment ces bureaux de ravitaillement ravitaillaient les populations.

Pourquoi les pouvoirs publics retardaient-ils plus longtemps la suppression de ces sinécures dorées, qui coûtent des millions aux contribuables, affamés par la mauvaise gestion des bureaux et empoisonnés par les sales mixtures qui étaient distribuées aux boulangers.

Comme nous le disions mardi, voyez les farines de maïs qu'on a enlevées du lycée de filles et qu'on a transportées sous la Halle.

Nous ne les mangerons peut-être pas, parce qu'actuellement les greniers sont garnis de blé ; mais il n'y a pas 2 mois encore, les petits maîtres du bureau permanent et quelques acolytes des moulins pensaient bien refiler ces farines aux boulangers pour la consommation des populations.

Le Sénat ne veut plus de bureau permanent : au tour de la Chambre, à faire pareille déclaration.

300 millions c'est vraiment trop s'il est vrai que ces 300 millions servaient à engraisser des vilains bougres qui ruinaient nos estomacs.

Mais est-ce que tout le monde sera content de cette suppression ! Il y a, dans ces bureaux, des individus chers à des politiciens. Il leur faudra trouver une autre sinécure. Seulement, il est dur de se mettre au travail. Et les bureaux permanents étaient de si beaux endroits où l'on cause, où l'on ne s'ennuie pas !...

Saluons leur fin prochaine !

LOUIS BONNET.

Médailles militaires

Les décorations posthumes dans l'ordre de la médaille militaire sont attribuées aux sous-officiers et soldats du 7^e dont les noms suivent :

Ducoulombier Jean-François : excellent caporal, plein de courage et de sang-froid. A été glorieusement tué à son poste de combat, le 23 octobre 1918. A été cité.

Donnat Etienne-Bernard : brancardier d'un zèle et d'un courage remarquables. Blessé mortellement dans l'exécution de son service, le 1^{er} juillet 1916. A été cité.

Domenger Hector : jeune soldat plein d'entrain et de courage. A été mortellement blessé au cours de l'attaque du 16 juillet 1918, dans la Marne. A été cité.

Pellegrin Georges-André-Jean : sergent brave et courageux, chef de section. Tué à son poste de combat, le 12 juillet 1916, alors qu'il cherchait à mettre une mitrailleuse en action devant Verdun. A été cité.

Remot Louis-Marie : jeune soldat ayant une très bonne conduite au feu. Tué à son poste de combat, le 4 juillet 1916, devant Verdun. A été cité.

Tisserand Paul-Joseph : soldat courageux et dévoué. Tué glorieusement, le 27 juin 1917, à son poste de combat de Rupt-en-Wœvre. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Question au ministre

du travail

M. Delmas, député, demande à M. le ministre du travail si les compagnies de chemins de fer, qui imposent aux employés victimes d'un accident, un pharmacien de leur choix, violent les dispositions de la loi du 9 avril 1878, qui accorde aux ouvriers blessés le libre choix du pharmacien.

Réponse. — Aux termes du 2^e alinéa de l'article 4 de la loi 9 avril 1878, modifié par les lois des 31 mars 1905, 5 mars 1917 et 17 octobre 1919, la victime d'un accident de travail peut toujours faire choix elle-même de son pharmacien. Il lui est donc loisible, s'agissant sur ce texte, de refuser de s'adresser, pour la fourniture des médicaments et des produits pharmaceutiques, au pharmacien qui lui désignerait le chef d'entreprise. Si l'article 30 de la loi du 9 avril 1878 prévoit des sanctions pénales contre toute personne « qui aura porté atteinte ou tenté de porter atteinte au droit de la victime de choisir son médecin », cet article ne vise pas l'atteinte qui pourrait être portée dans les mêmes conditions, au droit de l'ouvrier de choisir son pharmacien. La loi pénale devant être interprétée restrictivement, cette atteinte ne paraît pas constituer un délit punissable.

Aménagement électrique du Lot

Nous recevons l'intéressante correspondance suivante que nous insérons avec plaisir.

Marmande le 16 novembre 1920.

Mon cher Directeur,

Je m'aperçois, par les correspondances qui me parviennent au sujet de la question de l'aménagement électrique du bassin du Lot, combien les grands problèmes économiques intéressent, à l'heure actuelle, le grand public ; et j'ose penser que c'est là une des plus précieuses dispositions de nos temps qu'il y ait lieu de développer, d'exalter même, au moment où le chemin des réalisations est atteint.

Puissent ces grandes réalisations, que la France doit accomplir pour s'assurer une définitive suprématie dans le monde, et pour donner à ses enfants la prospérité qu'ils ont méritée par tant d'héroïsme, dominer nos subtiles et stériles rivalités !

C'est dans cet ordre d'idées que j'ai encore recours à votre dévouement à notre cher Pays pour vous prier de bien vouloir insérer dans le « Journal du Lot » l'importante lettre suivante que Monsieur le Président du Conseil des Ministres a bien voulu me faire l'honneur de me transmettre : Exemple touchant du plus grand Homme d'Etat qui ne laisse pas passer un jour sans songer un peu aux besoins de sa petite Patrie !

Paris, le 9 novembre 1920.

Monsieur le Président du Conseil, ministre des Affaires Etrangères,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur l'intérêt qui s'attache à ce qu'une prompt décision intervienne au sujet du programme présenté par M. Roques, ingénieur des Ponts et Chaussées, à Marmande, en vue de l'aménagement électrique des chutes de la rivière du Lot.

Je m'empresse de vous faire connaître qu'après examen de l'étude de cet ingénieur, j'ai reconnu la nécessité avant de prendre toute décision à son sujet, de faire dresser par les ingénieurs de la Navigation du Lot, de concert avec le service des Forces hydrauliques du Centre, un plan

d'aménagement de la rivière, tant dans sa partie domaniale que dans sa partie non domaniale, ce plan pouvant seul permettre d'apprécier la valeur économique de l'aménagement envisagé par M. Roques.

J'ai donc prescrit aux ingénieurs de préparer, dans le plus bref délai possible, ce plan d'aménagement en utilisant l'expérience personnelle de l'ingénieur des Ponts et Chaussées de Marmande.

Je ne manquerai pas de vous informer, dès que cette étude préparatoire sera achevée, de la suite dont aura paru susceptible l'intéressante communication de M. Roques.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mon cordial dévouement.

Le Sous-Secrétaire d'Etat des Mines et des Forces Hydrauliques, Antoine BORREL.

J'aurais voulu, Monsieur le Directeur, que mon nom soit effacé de cette lettre ; mais je ne vois pas comment je pourrais l'y retrancher.

Quoiqu'il en soit, cette importante décision signifie : « Dans l'établissement des plans d'aménagements régionaux ou nationaux des forces hydrauliques de nos bassins, la rivière du Lot sera désormais au premier plan, à côté des grands aménagements de même importance que l'on entrevoit à l'heure actuelle. »

C'est le grand résultat que je désirais obtenir pour notre Pays.

Ayons confiance maintenant aux hautes autorités administratives qui ont en mains cette question ; ayons confiance aussi en toutes nos autorités politiques et économiques régionales pour assurer à cette œuvre son meilleur et son plus rapide chemin au moment venu.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, la nouvelle expression de mes remerciements et de mes sentiments les plus dévoués.

L. ROQUES, Propriétaire à Puy-l'Evêque, Ingénieur des Ponts-et-Chaussées à Marmande.

P.T.T.

M. Talzac, commis principal des P. T. T. à Cahors est nommé sur sa demande, en la même qualité à Toulouse.

M. Talzac laissera au bureau de Cahors le souvenir d'un excellent fonctionnaire, toujours serviable et dévoué.

Nous lui adressons nos meilleurs compliments.

M. Andrieu, est nommé à Cahors en remplacement de M. Talzac.

La cambriole

Dans la journée de mardi, les locataires d'une maison de campagne Avenue de Toulouse, furent désagréablement surpris quand, en pénétrant dans la maison, ils constatèrent que des cambrioleurs avaient laissé des traces de leur visite peu enviée.

Les lits avaient été bouleversés, sur le plancher des chambres gisaient vêtements, objets de literie. Les cambrioleurs ont emporté couvertures, chaussettes, pendule, candélabre, vide-poches et divers objets.

Les malfaiteurs ont escaladé le mur de clôture du jardin, se servant comme marche pied, d'un cheval déposé contre ce mur par le propriétaire. Pour pénétrer dans la maison, ils ont fracturé la porte d'entrée.

Une enquête est ouverte.

Au retour de la foire

Revenant de la foire de Lanzès, un cultivateur de Lamothe-Cassel, M. Griffoul, rencontra un parent éloigné, nommé Simon Delubès, 37 ans, gai luron, avec qui il vida quelques bouteilles au village de Saint-Martin-de-Vers. Les deux convives repartirent ensemble, mais arrivés à la côte de Pages, Dalubès accusa son compagnon de lui avoir détériéré la bicyclette qu'il conduisait en main et lui demanda de lui verser cinq francs pour payer la réparation. Griffoul s'exécuta et l'on se sépara. Arrivé chez lui, M. Griffoul constata qu'une somme de 880 francs, contenue dans son portefeuille, avait disparu. L'accusa Dalubès de la lui avoir soustraite. Celui-ci, interrogé par la gendarmerie, fit des déclarations qui paraurent suspectes et inexactes.

Détéré au parquet de Cahors, Delubès a été mis en état d'arrestation et incarcéré. Une instruction est ouverte.

UN CRIME HORRIBLE

A VAYLATS

Le Parquet continue son enquête sur cet horrible crime : de son côté, les agents de la police mobile se sont mis en campagne. Ils ont bon espoir de trouver le ou les assassins.

Y a-t-il un ou plusieurs assassins ? Il semble qu'il n'y en ait eu qu'un et même que ce féroce bandit était un familier de la maison Montmoutou.

Le vol a été le mobile du crime, cela est certain, car après son acte, l'assassin a ouvert les armoires, fouillé les lits, remué les paillasses.

On ne croit pas qu'il ait trouvé une grosse somme d'argent. La famille Montmoutou était aisée, possédait quelque bien, mais peu de jours avant le crime, le fils avait acheté un pré et avait dû emprunter une somme de 400 francs à son beau-frère M. Sarret, propriétaire à Balat (près Lalbenque).

L'assassin ne devait pas connaître ce détail.

D'aucuns disent qu'une question d'intérêt, pourrait bien avoir armé la main de l'assassin.

Les habitants du hameau de Labarthe ne sont pas très loquaces, mais toutefois, ils reconnaissent que les victimes jouissaient, notamment le fils, de l'estime générale.

Comme nous l'indiquions précédemment, l'assassin connaissait les lieux et paraît être une personne en relations au moins d'affaires avec la famille Montmoutou.

Cet individu est entré dans la maison, le soir, à l'heure où la mère et le fils prenaient leur frugal repas. Il était venu peut-être, pour acheter du vin que Germain Montmoutou voulait vendre afin de réaliser quelque argent pour se libérer de la dette de 400 francs contractée à l'égard de son beau-frère pour payer le pré acheté.

Si l'assassin voulait acheter le vin de Montmoutou, il fallait le goûter : le vendeur s'en fut remplir une bouteille à la cave : l'assassin l'y accompagna et profitait de ce que Montmoutou était accroupi devant la cuve, il l'assomma.

Son crime accompli, l'assassin rentra dans la cuisine où se trouvait la mère. Celle-ci avait dû entendre le bruit de lutte, de coups assésés, de cris de douleur. Elle dut se présenter à la porte et demander au visiteur qui sortait de la cave ce qui s'y passait.

Mais pour toute réponse, celui-ci renversa la vieille femme et l'assomma.

D'autres disent que l'assassin, ami peut-être de la famille Montmoutou, était entré dans la maison et que Germain, comme c'était l'heure du repas, l'avait invité à boire un verre de vin nouveau. Pour cela, comme sur la table il n'y avait que de la piquette, il était allé à la cave tirer une bouteille de vin.

Ce qui paraît probable, c'est que l'assassin ne doit pas être un vagabond, un étranger de passage, dans le pays. Il y a, en effet, un détail qui permet de rejeter cette hypothèse. Germain Montmoutou devait aller samedi à Caussade pour assister à un mariage. L'assassin pensait dès lors ne trouver que la vieille mère, à la maison. Mais Vaylats n'est pas très éloigné de Caussade, 17 kilomètres environ. C'était une promenade pour Germain Montmoutou. En partant de bon matin, après avoir soigné le bétail, il serait arrivé assez tôt pour assister au mariage. Ainsi, font en général, les gens de la campagne qui ont à s'absenter de la ferme pendant une journée.

Les agents de la brigade mobile ont relevé plusieurs empreintes : ils ont quitté Vaylats dans la soirée de mercredi pour suivre probablement une bonne piste.

Rappelons qu'un crime fut commis il y a 4 ans environ, dans cette même commune et que le coupable n'a jamais été découvert.

Espérons qu'il n'en sera pas ainsi cette fois.

Syndicat du bâtiment

Tous les membres sont priés d'assister à la réunion générale de toutes les corporations samedi 20 novembre à 20 heures 1/2 au siège social, 25 Boulevard Gambetta 1^{er} étage.

Mairie de Cahors

Le maire de la ville de Cahors, invite les jeunes gens nés du 1^{er} janvier au 31 décembre 1901, ceux omis des classes antérieures et les étrangers visés par les articles 11 et 12 de la loi du 21 mars 1905, à se présenter à la mairie (bureau militaire), pour faire opérer leur inscription sur les tableaux de recensement de la classe de 1921, et indiquer les réclamations qu'ils ont l'intention de faire prévaloir devant le conseil de révision.

Prélèvements d'échantillons

Mardi, jour de foire à Prayssac, M. Cailou, commissaire de police, a procédé au prélèvement d'échantillons de divers produits qui ont été envoyés au laboratoire aux fins d'analyse.

Accidents du travail

Un manoeuvre, habitant rue Clemenceau, M. Urbain Redon, s'est blessé à l'œil, au cours de son travail.

M. Marius Stumpf, 25 ans, s'est blessé au pouce droit. Incapacité de travail, huit jours.

M. Marauffin, de la Direction du service des autobus, s'est écrasé la main droite. L'ablation d'un doigt a été nécessaire.

Mouvement des vins

Voici le mouvement des vins dans le Lot pendant le mois d'octobre 1920.

Quantités de vins sorties des chais des récoltants : 10.601 hectolitres. Quantités de vins soumises au droit de circulation : 10.306 hectolitres.

Stock commercial existant chez les marchands en gros : 6.129 hectolitres.

Apollo-Cinéma

JEUDI, SAMEDI, DIMANCHE Matinée 2^e semaine de grand gala Soiree et fin du grand Chef-d'œuvre d'Ed. Rostand

L'AIGLON

Avec orchestre symphonique composé des meilleurs artistes de Cahors

Cazals

Nous apprenons avec plaisir que notre aimable compatriote, M. Touriol, étudiant, vient de subir avec succès, à Toulouse un de ses examens en pharmacie. Cordiales félicitations.

Fête de chevaux. — A l'occasion de la grande foire du 27 novembre, un marché aux chevaux, mulets, ânes, aura lieu ce jour-là à Cazals.

De nombreux marchands et éleveurs de la région ont promis de s'y rendre. Un bel emplacement leur sera réservé, et des encouragements seront accordés.

Il ne sera perçu aucun droit de stationnement. Les acheteurs et le public sont priés de s'y rendre. Ils sont assurés d'y trouver un choix considérable de poulains et de chevaux de toutes sortes.

Luzech

Ponts et Chaussées. — Par décision ministérielle, M. Sourdoire, ingénieur des ponts-et-chaussées de la subdivision de Luzech, vient d'être chargé du contrôle de l'exploitation technique des distributions d'énergie électrique du département du Lot à dater du 1^{er} novembre.

Cette décision fait le plus grand honneur à M. Sourdoire à qui nous adressons nos meilleures félicitations.

Les sports. — L'équipe (1) de l'Union sportive luzéchoise qui triompha le 11 novembre dernier de l'équipe (1) de l'Union sportive Puy-l'Evêque, rencontrera à Duravel, dimanche prochain 21 courant, l'équipe (1) de cette ville.

Notre équipe, quoique très mixte, inquiète certainement son adversaire de l'an dernier. Belle partie en perspective !

Floressas

Echos de la Fête. — Favorisée par un temps relativement beau pour la saison, notre fête locale coïncidant avec le cinquantième de la République et le 2^e anniversaire de l'armistice a été très belle. Les jeunes Rouquet Fernand et Vessie Roger membres dirigeants du Comité des fêtes, se sont vraiment surpassés pour en assurer la réussite complète.

Orchestre de choix, bals très animés, illumination parfaite et surtout un brillant feu d'artifice : rien n'a été omis du programme annoncé. Les résultats de la Course de bicyclettes ont été les suivants : 1^{er} prix : Lacoste de Sauveterre ; 2^e prix : Audibert de Fumei ; 3^e prix : Borredon d'Albas.

Nos félicitations aux organisateurs.

Figeac

Légion d'Honneur. — Nous apprenons que M. Eugène Canon, vient d'être nommé au titre militaire, Chevalier de la Légion d'Honneur. Les motifs de la nomination sont ainsi conçus :

« Engagé volontaire pour la durée de la guerre, comme simple soldat, il fut successivement nommé caporal, sergent, sous-lieutenant et lieutenant dans l'active. »

« Toujours volontaire pour les missions délicates et dangereuses, apprécié de ses chefs et aimé de ses hommes, plusieurs fois cité, 46 mois de tranchée, cet officier vient de recevoir la récompense si bien méritée. »

Nous adressons au nouveau légionnaire nos sincères félicitations.

Mandat d'arrêt. — Un mandat d'arrêt vient d'être lancé contre la nommée Marguerite Schroll, nomade, qui a été surprise ces jours derniers au moment où elle essayait de fracturer le tronc de l'église Saint-Sauveur.

Probité. — M. Garayrou Pierre cultivateur à Cardailiac, a trouvé sur la voie publique un portefeuille contenant une somme qu'il s'est empressé de déposer au Commissariat de Police. Félicitations.

Cajarc

Mariages. — On nous annonce le prochain mariage de M. Jean-Martin Lavaysse avec Mlle Marie-Léonie Mathieu, de Gaillac et de M. Jean-Pierre Malavène avec Mlle Madeleine-Victorine Latapie, de Cajarc.

Nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur aux futurs époux.

Culture des tabacs. — M. Fourgous, contrôleur de culture à Souillac, chef de bataillon en retraite, officier de la Légion d'honneur, est nommé chef de bataillon honoraire et M. Personne, commis de culture à Marcihac est mis, sur sa demande à la disposition du gouvernement général de l'Algérie. Nos meilleures félicitations à tous les deux.

Conférence. — Le maire de Cajarc prévient le public qu'une conférence sur l'Emprunt aura lieu à la mairie le dimanche 21 à 15 heures. Elle sera faite par M. Coldefy, ancien officier de chasseurs, mutilé de la guerre. Nous engageons vivement nos concitoyens à y assister.

Instruction publique. — M. Andrieu, adjoint au maire de Cajarc, est nommé délégué cantonal, en remplacement de M. Gabriel Gazeau décédé. Nos meilleures félicitations.

Saint-Sulpice

Fête du cinquantième. — Le cinquantième de la République et l'anniversaire de l'armistice ont été fêtés dans la commune de Saint-Sulpice avec un éclat particulier.

Le matin, un imposant service religieux réunissait l'unanimité des fidèles de la commune. Puis il a été procédé à l'inauguration de la plaque commémorative des soldats de Saint-Sulpice tombés au champ d'honneur. Un grand nombre de bouquets et de couronnes ont été déposés auprès de la plaque et notre dévoué maire, en quelques paroles touchantes, a rendu un éclatant hommage aux morts.

Le cortège s'est ensuite défilé et un charmant banquet de plus de 40 convives a été servi à l'hôtel de Mme Carieau. Tous les invités ont fait honneur au menu qui était bien composé et le repas fut des plus animés. Dans la soirée tout le monde se sépara satisfait, avec l'espoir de renouveler, sans tarder, de semblables réunions.

Gourdon

Le tribunal correctionnel vient de condamner à six mois de prison Roques Maurice, 49 ans, ouvrier forgeron à Gourdon pour vol commis il y a une quinzaine de jours chez M. Taillard, de Lestevine, près Gourdon.

Banquet des Mutilés. — Dimanche 14 Novembre à midi un banquet de 70 convives, fort bien servi par les soins de M. Hébrard propriétaire du restaurant café Hébrard, réunissait les membres de l'Association des mutilés et réformés de guerre de l'arrondissement de Gourdon. Le déjeuner étant tout intime, seules les victimes de la guerre étaient présentes.

Au dessert, le discours furent prononcés. Le dévoué Président Nouvelle félicita la nombreuse assistance d'avoir répondu à son appel, puis traita avec sa fougue coutumière les divers points qui intéressent les mutilés. Il protesta énergiquement contre une lettre dont les termes ont blessé tous les mutilés du Lot.

L'Assemblée lui fit une formidable ovation et tous crièrent que le document produit constituait une ignominie.

Le camarade et dévoué Conseiller d'Arrondissement Jacques Souilliez prit la parole et fit un pressant appel à l'Union. Tous

les mutilés, dit-il, qu'ils soient socialistes ou modérés doivent par leur association ne défendre leurs intérêts qui sont communs à chaque victime de la guerre ; puis il fit un exposé de l'action qui doit être entreprise par les associations des mutilés pour le relèvement et la prospérité du pays.

Le camarade Médiat et quelques autres parlèrent des monuments aux morts, de couronnes à offrir et de délégations à constituer pour les différentes cérémonies à venir.

La soirée s'est achevée par des chansons, nettes au milieu de la plus franche gaîté.

Martel

Avis de foire. — Comme d'habitude, la foire nouvelle mensuelle se tiendra à Martel le mardi 23 novembre prochain.

Nous rappelons qu'à toutes ces foires nouvelles du 2^e de chaque mois, il ne sera perçu aucune taxe de stationnement des bestiaux, ni aucun droit de place.

Saint-Chamarand

Caisse des écoles. — M. Vayssières Sylvain, attaché à la légation de France, à La Havane (Cuba) a envoyé à M. Auricoste Jules, conseiller municipal, la somme de 120 fr. pour être versée à la caisse des écoles de notre commune.

Monument des Morts de la guerre. — Ce même compatriote a envoyé au même une somme de 50 fr. pour le monument des morts pour la France.

Ces actes de générosité honorent notre excellent ami, aussi nous lui témoignons nous au nom de tous, notre vive reconnaissance pour son geste généreux.

Notre nouveau feuilleton

Nous commencerons dimanche la publication d'un nouveau roman :

La tragique aventure

DU

MIME PROPERCE

d'Albert BOISSIERE

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 50.

L'ambassadeur d'Angleterre

Lord et lady Derby quitteront Paris samedi pour Londres.

Rentrée des usines Blériot

La rentrée des ouvriers, aux usines Blériot de Suresnes, était prévue pour ce matin. Elle a eu lieu à 8 h. sans incident. Tous les ouvriers n'ayant pas été touchés par les lettres de convocation, la rentrée ne sera générale que cet après-midi.

A la Ligue des Nations

Un incident possible

Le correspondant à Genève du Daily Mail se dit informé qu'au cas où l'admission de l'Allemagne à la Ligue des Nations serait l'objet d'une proposition nette, M. Viviani poserait cette condition que l'entrée de l'Allemagne dans la Ligue ne permettrait plus la collaboration de la France. Cette dernière se retirerait immédiatement.

D'autre part, M. Politis, ministre des Affaires Etrangères, et deux autres délégués qui représentaient la Grèce à l'Assemblée ont donné leur démission à la suite des élections.

Pas Constantin, déclarent les Anglais

De Londres : Les journaux commentent encore ce matin la crise politique grecque et s'élèvent contre le retour de Constantin.

Les réfugiés à Constantinople

Des soldats, des réfugiés et des blessés arrivent d'heure en heure dans Constantinople qui devient, ainsi, un immense camp menacé à bref délai de famine si on n'intervient pas rapidement.

On espère obtenir de la Bulgarie qu'elle établisse des camps pour accueillir les réfugiés et les troupes qu'il est impossible d'accueillir en totalité à Constantinople.

A Sébastopol

Un officier allié, arrivant de Sébastopol, déclare qu'après l'évacuation de la ville un pillage général commença. Il ajoute que les troupes de Wrangel se défendirent avec un grand héroïsme. Plusieurs régiments résistèrent jusqu'au dernier homme.

Les relations Anglo-Russes

Rejet de l'accord...

De Londres : Au sujet des négociations sur la reprise des relations commerciales avec la Russie, le Daily Herald déclare que le Cabinet a pris, hier, des décisions qui équivalent au rejet du projet d'accord commercial.

A moins qu'on ne revienne sur ces décisions, le journal dit que les négociations sont rompues.

L'offensive contre la Pologne serait prochaine

De Londres : Dans les milieux officiels on s'attend à une prochaine attaque des bolchevistes contre la Pologne.

AVIS DE NEUVAINES

Madame veuve H. BRETON, Monsieur et Madame CAMPISTRON, Monsieur PIERRE BRETON, les familles DEILHES, JOUGLAS et les autres parents ont l'honneur d'inviter leurs amis et connaissances au service de neuvaine qui sera célébré le

Vendredi 19 Novembre 1920

à 8 heures du matin, à l'Eglise Cathédrale, pour le repos de l'âme de

Monsieur Hippolyte BRETON

AVIS DE DÉCÈS

Madame veuve LEGRAND, Madeleine Reine LEGRAND, Monsieur Marcel LENFANT, la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Jules LEGRAND

Ex-Maitre bottier au 7^e Rég. d'Infanterie Décoré de la Médaille militaire.

leur époux, père et grand-père, décédé à Cahors, le 18 novembre, dans sa 67^e année, muni des sacrements de l'Eglise, et les prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu le samedi 20 novembre, à 9 heures et demie, en l'Eglise Cathédrale.

Réunion à la maison mortuaire, 3, Place Clément-Marot.

Il ne sera pas envoyé de lettre de faire part, le présent avis en tenant lieu.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 16 Novembre 1920.

Le marché supporte à l'ouverture de grosses ventes qui affectent principalement les valeurs du Parquet. En coulisse la tenue de la cote est irrégulière sur le groupe des pétroles et, dans l'ensemble, l'allure est généralement lourde.

Les changes sont tendus et nos rentes françaises sont calmes : 3 0/0 55, 5 0/0 85,20, 4 0/0 1917 et 1918, 69,60 et 69,25, 5 0/0 amortissable 97,75.

Banques faibles : Paris 1.595, Union Parisienne 1.110, Lyonnais 1.600. Navigations lourdes : Suez 6.140, Transatlantique 340, Chargeurs 1.480.

Cuprifères en réaction : Rio 1.555, Tanganyka 95. Industrielles russes irrégulières : Naphte 450, Bakou 4.260, Lianosoff 673, Platine 690, North Caucasian 91.

Pétrolières moins fermes : Eagle 717 contre 729, Shell 410, Royal Dutch 36.600, Stéana 2.010, Omnium des Pétroles 1.715.

Diamantifères en nouvelle réaction : de Beers 889. Mines d'or soutenues : Crown mines 145, Rand mines 155, Goldfields 69,50.

Cauchoutifères faibles : Financière 138, Malacca 150. En valeurs diverses, les Sucreries d'Egypte réactionnent à nouveau à 924.

VENTE de 1/2 Muids

TOUTES FUTAILLES

TOUTES QUANTITÉS

Détail

Paul GINOULHAC

19-20, boulevard Bonrepos, 19-20

—o— GRANDE —o—

TONNELLERIE

TOULOUSE

Le Produit "MONTAGNARD"

pour l'Alimentation et l'Engraissement rapide du Bétail

Préserve de la Fièvre aphteuse — 4 fr. le paquet.

Agents demandés dans les Cantons et Communes du Département du Lot.

POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS

S'adresser à M. J. BRU, Agent général

19, rue de l'Université, 19 — CAHORS

SYPHILIS GUERISON ASSURÉE

de tous les accidents Syphilitiques

par nouveau traitement puissant et énergique

(Sans Piquets) auquel aucun mal ne peut résister.

Laboratoire des Spécialités Urologiques

22, rue Sébastopol, PARIS, Service S. (Notice gratuite)

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 51

La neige sur les pas

DE

Henry BORDEAUX

De l'Académie Française

VIII

Au Saint-Bernard, d'un seul élan, il avait atteint la vérité. Le pardon qui le transporta d'une joie inconnue lui venait de ce qu'il y avait en lui de divin. Mais, par l'infirmité de l'humaine nature, ce pardon qui rachète peut aussi avilir. Déformé, il devient bientôt complaisance ou lâcheté. Il l'a senti, à Caux, dans son orgueil brisé, dans la sauvage violence de son désir. Et peut-être cette débâcle était-elle nécessaire pour le rendre à l'humilité et à l'indulgence. Son bonheur, le bonheur même de Thérèse, ce n'est point cela qu'il doit demander à l'amour, mais cette puissance de perfectionnement intérieur par quoi notre vie s'enrichit, s'agrandit jusqu'à la fin, et bien au delà de la jeunesse perdue et dépassée. Heureux, jamais plus il ne le serait, du bonheur auquel on s'abandonne, où l'on se sent immergé comme dans une eau limpide. Mais avait-il su l'être quand elle lui avait apporté sa confiance et sa nouveauté ? L'essentiel n'était plus là désormais. Que celle-ci qui penchait la tête sous

le poids du souvenir, fût définitivement allégée ! Mieux que lui elle s'était reprise, mieux que lui elle acceptait, de toute sa bonne volonté. Heureuse, elle pouvait même l'être par lui, s'il avait enfin la force de ne plus la chercher dans le passé, de garder pour lui seul le secret de sa tristesse quand cette tristesse, où il avait perdu le droit de se complaire, fatalement réapparaissait.</